

# CONSEIL MUNICIPAL 2017-04

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 1er JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le 1<sup>er</sup> juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de Clermont-Savès, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil.

<b><i>Etaient présent-e-s :</i></b> M Alain BESCOP M Raymond BORT M Philippe CAPDEVILLE Mme Nadine DAX M Gaëtan LONGO Mme Nathalie MARSOT M Patrick MEGRIER M Arnaud AUGIER M Michel ESPINASSE	<b><i>Excusé-e-s donnant procuration</i></b>  <b><i>Absent-e-s :</i></b> Mme Magalie BENSIMON  <b>Secrétaire de séance :</b> Nathalie MARSOT
---	---

Le dernier Compte-rendu du Conseil Municipal en date du 6 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

### 4.1 – Vente terrain communal accès l'Isle-Jourdain (Parcelle AD n° 20)

Monsieur le Maire rappelle qu'en limite Est de la commune, deux propriétaires de parcelles situées sur la commune voisine de l'Isle-Jourdain empruntent une parcelle de terrain appartenant à Clermont-Savès pour accéder à leur propriété. Il propose aux membres du Conseil Municipal de vendre la parcelle n° AD 20 au prix forfaitaire de 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité accepte de vendre la parcelle et autorise Monsieur le Maire à signer les actes.

### 4.2 – Vote des 3 taxes 2017

Pour faire suite aux remarques de la Préfecture concernant le taux de la taxe foncière non bâti qui ne peut pas diminuer moins que la taxe d'habitation, le conseil municipal re-délibère :

- Taxe d'Habitation : **16.60 %**
- Taxe Foncière (bâti) : **32.80 %**
- Taxe Foncière (non bâti) : **103.92 %**
  
- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de diminuer les taux de 2.92%
- Produit fiscal attendu 84 400€

### 4.3 – Décision modificative n° 01 – Virement de crédit

IR Produits des cessions + 3000 €  
IR Terrains de voirie - 3000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de valider cette décision modificative.

#### **4.4 – Revalorisation de l'indice brut terminal des indemnités de fonction des élus**

Il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, et avec effet au **01/01/2017 de fixer l'indemnité du Maire à 17 % et des adjoints à 6.6 %** du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

#### **4.5 – Mise en œuvre du Régime Indemnitare tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**

Délibération reportée à une date ultérieure, en attente, l'arrêté d'application n'est pas paru.

#### **4.6 – Mise en place vidéo-surveillance photographique au local ordures ménagères**

Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs années la commune de Clermont-Savès doit faire face à un accroissement des actes d'incivilité commis au local ordures ménagères, il propose au Conseil Municipal d'installer un système de vidéo-surveillance photographique dans le local d'ordures ménagères.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à installer le système de surveillance.

#### **04-3 : Compte-rendu de réunion diverses**

#### **04-4 : Questions diverses**

Fin de séance à 21 h 40

Gaëtan LONGO  
Maire